

Mail reçu le 22/03/2021 à 10h27

Monsieur Liquet Jean-Pierre

Créon le 20 Mars 2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Ayant participé dans le cadre d'une mission académique aux recherches d'emplacements susceptibles d'accueillir un lycée à Créon inscrit à l'époque dans le plan régional investissement, (le projet n'a pas abouti car la région a dû privilégier la rénovation, la sécurité et la modernisation des lycées dont l'Etat avait gravement négligé l'entretien et l'équipement), mon intérêt pour ce programme et mon espoir de sa réalisation demeurent. Mon expérience professionnelle de chef d'établissement du second degré pendant trente ans guide mes observations.

OBSERVATION 1

La MRAe recommande d'intégrer au dossier de mise en compatibilité l'analyse comparative de l'ensemble des sites alternatifs d'implantation du lycée, et ainsi donner tous les éléments pour justifier le choix du site de la Verrerie à Créon, appuyé sur une analyse comparative complète et robuste au plan environnemental.

Le refus constant de présenter plusieurs alternatives correspond à une démarche de validation coûte que coûte des terrains choisis malgré les avis préfectoraux qui ont accompagné leurs achats. Cette attitude laisse entendre, que l'importance de la création d'un lycée pour la population et la région doit l'emporter sur les considérations environnementales.

Les caractéristiques et l'étendue de la communauté de communes permettent de présenter plusieurs solutions. Pour ne citer qu'un exemple, lors du précédent projet il avait été proposé des terrains aux contraintes environnementales moindres au bord de la RD14 à une centaine de mètres de La verrerie sur la commune de Sadirac de Saint Genès de Lombaud.

OBSERVATION 2

Les recommandations de la MRAE sur l'eau potable et l'assainissement mériteraient des réponses conformes aux attentes. Il est prévu que le lycée fonctionne à la rentrée 2023 mais les forages dans le meilleur des cas seront opérationnels en 2024. Les réseaux existants de La Verrerie supporteront ils les apports d'un lycée accueillant deux mille personnes ?

OBSERVATION 3

Le plan risque incendie se limitant à l'accès des véhicules est trop sommaire. Il devra être complété par les dispositions de son raccordement à l'existant et validé par les services Départementaux d'Incendie.

OBSERVATION 4

La MRAe relève le niveau des impacts résiduels du projet présenté sur la biodiversité et l'insuffisance des mesures ERC présentées à ce stade. Elle recommande de compléter le dossier de mise en compatibilité par une

description plus précise des mesures de compensation, en particulier leur localisation,

La zone de compensation est partiellement indiquée. Le restant n'est pas indiqué. Il n'est pas acheté.

Observation 5

Le plan de type Bastide et la composition du projet sont très satisfaisants

Observation 6

LES ACCES A LA RD14 NE SONT PAS DETERMINÉS LES AIRES DE STATIONNEMENT NE SONT PAS DIMENSIONNÉES.

Il n'est pas possible de se satisfaire de mentions de projets futurs d'aménagement, de giratoire, de feux de circulation alors qu'ils conditionnent l'emprise sur la surface qui doit accueillir les parkings des usagers (personnels élèves, internes, visiteurs, abris vélo) sachant qu'on ne peut pas disposer de stationnement sur la RD14. Par ailleurs, aucun projet (giratoire, de feux de circulation, d'aires de stationnement, piste cyclable) n'a été acté ou programmé par aucune entité habilitée à les réaliser.

La mise en conformité avec les obligations environnementales est certes déterminante mais **les conditions de sécurité et d'urbanisme** ne le sont pas moins : **elles sont le passage obligé pour l'existence et la pertinence du projet**

Je suis obligé de constater de trop nombreuses imprécisions qui défavorisent un projet très intéressant par son choix architectural et sa conception générale. L'observation 6 me paraît prioritaire pour la réalisation du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Liquet